

RENDU du CONSEIL MUNICIPAL d'AUBURE

Séance ordinaire du 14 septembre 2021

Sous la présidence de Madame GAY Marie-Paule, Maire

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation du projet « sur les traces du Brézouard, dialogues entre les scientifiques, les habitants, et les artistes » par Mme Violaine Pautot du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
2. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 juin 2021
3. Informations, compte-rendu de réunions
4. Démission de l'adjoint au maire M. Jérôme VERZI
5. Détermination du nombre d'adjoints
6. Désignation de délégués aux organismes extérieurs
7. Bail antenne-relais Orange
8. Délibérations fiscales
9. Participations financières (drapeau du Souvenir Français, tarif accueil du matin, remboursement d'un achat à M. RAFFALLI)
10. Motion Fédération Nationale des communes forestières
11. Divers : finalisation de la charte agricole et du livret de bienvenue, achat de Zares à l'Ugecam, accord de subvention du plan relance forêt.

AJOUT d'un point à l'ordre du jour : Décision modificative au budget général (virement entre comptes pour financer les travaux imprévus de réfection de la dalle des toilettes publiques)

1^o Présentation du projet « sur les traces du Brézouard, dialogues entre les scientifiques, les habitants, et les artistes » par Mme Violaine Pautot du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

En s'appuyant sur une dynamique portée par la présence d'un observatoire Hydrogéochimique de l'Environnement depuis plus de 30 ans sur la commune d'Aubure et le dialogue déjà engagé avec les habitants, le projet « Sur les traces du Brézouard » vise à expérimenter un processus de définition collective d'un territoire.

Le dialogue science et société est au cœur du processus et sera porté par trois démarches complémentaires :

COMMUNE d'AUBURE

- des ateliers d'auto-description géographique dont la démarche est issue des travaux de Bruno Latour sur la zone critique ;
- une résidence d'artiste avec l'aide du PNRBV et de la DRAC ;
- une recherche participative avec l'aide des communes situées sur le massif.

Ce processus s'adresse à l'ensemble des habitants des trois vallées avec des activités spécifiques qui seront développées pour certaines typologies de public : scolaires ; enseignants ; associations ; habitants ; élus.

Il mobilise des partenariats nombreux tant du point de vue des financeurs que des acteurs engagés dans son développement montrant l'intérêt fort suscité par cette démarche.

Ce projet s'inscrit également dans la volonté du Jardin des sciences de développer la démarche participative dans ses missions de développement d'une culture scientifique pour toutes et tous et d'accompagner le nouveau programme, OPUS (Université ouverte de Strasbourg), financé par les investissements d'avenir.

Ce programme porte l'ambition de transformer l'Université de Strasbourg pour en faire une Université Globale (Global University) ouverte sur le monde socio-économique et sur la société, en capacité de retirer un maximum de ressources de son environnement, mais aussi en capacité de le transformer.

2° Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 juin 2021

Le compte-rendu du 8 juin 2021 est approuvé à l'unanimité.

3° Informations, compte-rendu de réunions

Battues de chasse

L'association de chasse a communiqué les dates de battues qui sont consultables sur le site internet d'Aubure et le tableau d'affichage.

L'association de chasse sollicite l'autorisation nominative de circuler sur les chemins forestiers pour 9 personnes (chasseurs, garde-chasse, photographe).

Mme la maire leur délivrera l'autorisation de circuler sur les chemins forestiers et en informera l'ONF, la Brigade Verte, ainsi que la gendarmerie.

COMMUNE d'AUBURE

Il est également demandé si des travaux forestiers sont prévus avant le brâme avec précisions du secteur et des dates d'intervention.

M. SCHALL, garde-forestier et conseiller municipal leur a répondu que les travaux qui pourront être décalés après le brâme le seront. Seule exception, la mise en place d'une clôture prévue en parcelle 12 (trouée au nord contre la parcelle 13), chantier qui correspond à un « plan de relance national » qui est un dossier actuellement en cours de validation. La mise en place se fera à l'entreprise – qui viendra selon son plan de charge. Il faudra certainement attendre la rentrée pour en savoir plus, et on peut alors raisonnablement penser que le chantier se fera à l'automne.

L'autre difficulté non maîtrisable c'est les attaques de scolytes sur le bois d'œuvre. Une intervention avec débardage commencera le 13.09.2021, parcelles 25, 21, 26 et 2.

Interdiction de divagation de chiens

Mme la maire informe avoir pris un arrêté municipal interdisant la divagation des chiens (doivent être tenus en laisse) sur les voies, parcs et jardins publics.

Formation « perfectionnement à la tablette numérique pour séniors » :

SOS FUTUR et la commune avaient organisé 8 séances de formation d'initiation à la tablette numérique à l'attention des séniors. Ces bénéficiaires pourront participer à une nouvelle formation de perfectionnement durant l'année 2022.

Rapport d'activité 2020 du Syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin

Mme la maire rend compte du rapport d'activité du Syndicat d'électricité ainsi que du compte administratif 2020.

334 communes sont membres de ce syndicat. Jean-Luc BARBERON – Maire de Guewenheim a été élu Président du Syndicat pour la mandature 2020-2026.

Le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Haut-Rhin a mis en place un dispositif d'aide aux communes pour la modernisation de leur éclairage public et assure un rôle de conseil et d'assistance dans le domaine de l'éclairage public auprès de ses collectivités membres. La Commune d'Aubure a bénéficié d'une aide de 1135,92 €.

Pour l'année 2020 le Syndicat a perçu 5 056 470 € (4ème trimestre 2019 et 1er, 2ème et 3ème trimestres 2020). Le 4ème trimestre 2020 n'est encaissé qu'en 2021. Le Syndicat a reversé 5 009 734 € aux communes, c'est-à-dire 99 % du montant collecté. Pour 2020, la commune a perçu 7 559 €.

Compte-rendu des réunions du maire, des adjoints, des commissions communales :

Travaux :

- **Terrain de pétanque**

Le terrain de pétanque, Route de Ribeauvillé, qui a été installé en 1997, a été partiellement rénové en août 2021. Avec une mini-pelle de location, la surface du sable a été grattée pour être remplacée.

- **Toilettes publiques**

Le devis de l'entreprise Schillinger Frères pour la mise en place d'une chape béton dans l'ancien garage de la mairie d'un montant de 1 612€ HT a été validé. En effet, la dalle en place s'effondrait et a été arrachée et enlevée par le service technique communal.

- **Curage des fossés**

Les travaux complémentaires à ceux entamés en 2020, ont été réalisés en régie, ainsi que les trous d'eau.

- **Eclairage public**

L'intégralité des mâts d'éclairage public ont été remplacés par des leds. L'abaissement de l'éclairage de 30 % est programmé de 23 h à 6 h.

- **Assainissement :**

Dans le cadre de la mise en conformité au titre de la DERU (Directive Eaux Résiduaires Urbaines), le Service de l'eau de la DDT a informé la commune qu'elle devra effectuer des travaux à la station d'épuration. Il faudra équiper le déversoir en tête de station pour l'autosurveillance d'un équipement métrologique permettant de mesurer le volume surversé en milieu naturel chaque jour de l'année.

L'entreprise C.E.R.I.A, spécialisée dans les réalisations industrielles d'automatisme, a été sollicitée pour ces travaux. Le coût de l'équipement d'autosurveillance s'élève à 6 350,00 € HT.

Les équipements d'autosurveillance des systèmes d'assainissement étant éligibles à une aide financière de 40 % de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse, un dossier de subvention a été déposé pour la somme de 2 540,00 €.

Commission communication du 7/09/21 :

A l'ordre du jour :

- Flash Infos – flyer appel à bénévolat forêt – Point sur les Potins 2021

COMMUNE d'AUBURE

- Document memento pour les associations (document récapitulant ce qui lie les associations à la mairie : communication, demandes de subventions, utilisation des locaux, photocopies)
- Livret de bienvenue pour les nouveaux habitants

Commission environnement du 13/09/21

- 1) Gerplan : plan de gestion de l'espace rural et périurbain. Possibilité de bénéficier d'un financement par la CEA.
- 2) M. SCHALL présente le plan rebond pour des plantations d'arbres en forêt concernant les zones avec 20% d'ouverture minimum et la plantation d'une densité de 800 plans/ha et minimum 2ha. Coût pour la commune 23 443 € HT dont 8 000 € d'aide pour 2022 soit 34%. Les parcelles concernées sont désignées.
- 3) Une réunion avec les chasseurs pour présenter les plans de relance et de rebond sera organisée.
- 4) Charte environnementale : Le conseil a validé le principe mais n'a pas eu le document. A voter lors d'un prochain conseil municipal. La charte est indissociable des baux communaux.
- 5) La commission environnement travaille sur une charte parallèle élargie aux propriétaires « terriens » du village.
- 6) Il est proposé la plantation d'un arbre fruitier à chaque naissance d'un enfant à Aubure.
- 7) Le Sivu : 4 communes veulent tout donner au Sivu. Celui-ci devra trouver une formule optionnelle. Les grandes clauses ne sont pas définies et pas encore de grandes décisions possibles. Le Sivu de demain reste à finaliser. Le personnel est vieillissant et rendement est en baisse. Attendre la retraite des bûcherons. L'option : trouver une entreprise stable et encourager en auto-entreprise. 60% des communes sont déficitaires sur la gestion forestière.

Association des communes forestières d'Alsace :

Procès-verbal de l'assemblée générale du 3 juillet 2021 :

- Décision d'adhésion à l'union régionale des communes forestières du grand-est
- Crise sanitaire forestière avec l'expansion du scolyte
- Commercialisation des bois : reprise économique post covid. L'ONF emploie de moins en moins de bûcherons et fait appel à des entreprises privées.
- Reconstitution des forêts : participation de l'Etat pour les plantations. La CEA a instauré le plan rebond qui vise des surfaces plus modestes avec des parcelles qui ne sont pas entièrement

COMMUNE d'AUBURE

exploitées pour partir de l'existant. Ce plan prend en compte la problématique de l'équilibre forêt-gibier.

Ambrosie :

L'ARS Grand-Est et la FREDON ont mis en place un plan de prévention et de lutte contre l'ambrosie. Des journées de formation à destination des référents territoriaux ambrosie sont organisées.

Les agents de la brigade verte sont formés à cette problématique. Cette plante constitue un problème de santé publique en raison de son pollen fortement allergisant et de son caractère d'espèce envahissante.

Il est demandé la désignation d'un référent élu et technique. La commune d'Aubure n'est heureusement pas concernée. Si besoin, MM. SCHALL et KLETTY sont désignés référents communaux pour toutes les plantes vivaces.

Opération « au jour de la nuit »

Depuis 13 ans, Agir pour l'Environnement coordonne le Jour de la Nuit, événement national dédié à la beauté du ciel étoilé et à la protection des écosystèmes nocturnes, soutenu par une dizaine de structures partenaires.

Chaque année, le Jour de la Nuit rassemble plusieurs centaines de communes et structures avec au programme des extinctions de l'éclairage public ainsi que des événements de sensibilisation, comme des conférences, des ciné-débats, des expositions, des sorties nature, des observations du ciel étoilé.

La prochaine édition du Jour de la Nuit se traduira le 09 octobre 2021

Aubure envisage d'y participer en 2022, avec le concours demandé à l'association Arnica.

SCOT :

La réunion du 30 juin 2021 avait pour thème : « Imaginer autrement l'habitat et l'acte de construire sur le territoire Montagne Vignoble et Ried ».

L'objectif est de limiter la perte d'espaces naturels, agricoles ou forestiers – et rendre obligatoire le respect des équilibres environnementaux en évitant d'augmenter l'artificialisation des sols y compris en zone urbaine.

Urbanisme :

A ce jour, la commune, en partenariat avec le service urbanisme intercommunal, a instruit 3 permis de construire, 16 déclarations préalables de travaux, 5 certificats d'urbanisme, et 2 autorisations de travaux pour ERP.

En 2020, ont été instruits 6 permis de construire, 14 déclarations préalables de travaux, et 14 certificats d'urbanisme.

Droit de préemption urbain :

Mme la maire informe ne pas avoir préempté pour la vente de la maison de M. INTROIA, sise 7 chemin des Mélèzes, section 6 n° 85/73, avec terrain d'une surface de 10 a 05, ni pour le terrain constructible de 13 a 65 sis section 7 n° 69, entre le chemin du combattant et le chemin du Kalblin, vendu par Mme HAAG.

4° Démission de l'adjoint au maire M. Jérôme VERZI

M. Jérôme VERZI a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal et d'adjoint au maire délégué à l'urbanisme en date du 1^{er} septembre 2021.

5° Détermination du nombre d'adjoints

Mme la Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Si le conseil ne se prononce pas pour la réduction du nombre d'adjoints, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Suite à la démission de Monsieur VERZI Jérôme du poste de 2^{ème} adjoint, il vous est proposé de maintenir à 3 le nombre de postes d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de reporter cette décision à la prochaine séance du conseil municipal.

6° Désignation de délégués aux organismes extérieurs

Suite à la démission de M. VERZI Jérôme, il y a lieu de nommer de nouveaux délégués aux organismes extérieurs suivants :

SCOT :

Déléguée titulaire : GAY Marie-Paule (8 pour et 1 abstention)

La déléguée suppléante est toujours VOGELBACH Sandrine

COMMUNE d'AUBURE

Comité consultatif des sapeur-pompiers :

Membres du Conseil Municipal :

GAY Marie-Paule

KLETTY Christian (8 pour et 1 abstention)

GERARD Christian

(VOGELBACH Sandrine ne fera plus partie de ce comité, suite à intégration du corps des sapeur-pompiers d'Aubure)

Les représentants de la commune sont limités au nombre de représentants du corps des sapeur-pompiers (3). Ces derniers sont PARMENTIER Philippe, FIEDLER Bernard et PFUNDSTEIN Stéphane.

Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :

Délégué titulaire : SCHALL Alain (8 pour et 1 abstention)

Délégué suppléant : RAFFALLI Lionel (8 pour et 1 abstention)

Conseil local de santé mentale : JUNG-DUHAIL Elisa (8 pour et 1 abstention)

ADAUHR :

Déléguée titulaire : VOGELBACH Sandrine (8 pour et 1 abstention)

Déléguée suppléante : GAY Marie-Paule (8 pour et 1 abstention)

7° Bail antenne-relais Orange

Mme le maire informe l'assemblée de l'obtention de l'autorisation d'urbanisme pour l'installation d'un mât pour antenne-relais à proximité de l'ancien centre médical Muesberg, et soumet le bail pour l'implantation de l'antenne-relais Orange.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de bail annexée et charge Mme la maire de sa signature et des suites à donner.

8° Délibérations fiscales

Madame la maire présente les délibérations fiscales en vigueur à AUBURE depuis septembre 2015 :

A – Abattement Général à la Base :

Depuis 1980, Aubure a maintenu un niveau forfaitaire d'abattement général à la base représentant 16.88 % de la valeur locative moyenne communale.

Le Conseil Municipal n'en a pas réduit le taux.

B – Abattement pour personnes à charge :

COMMUNE d'AUBURE

La Commune applique une politique favorable d'abattement pour personne à charge (20 % pour 1 à 2 personnes et 25 % à partir de la 3^{ème}).

Le Conseil Municipal a maintenu le taux.

C - Assujettissement des logements vacants a la taxe d'habitation :

La Commune a instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants à raison de 22.87 % (même taux que celui de la taxe d'habitation)

D - Taxe foncière sur les propriétés bâties :

La Commune a instauré l'exonération de deux ans des constructions neuves.

E - Taxe foncière sur les propriétés non bâties :

La Commune a instauré un dégrèvement de 5 ans en faveur des jeunes agriculteurs par délibération de 1995.

Mme la maire expose :

Les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement (art. 1383 du Code général des impôts) sauf délibération contraire de la commune et/ou de l'EPCI à fiscalité propre sur la part de la TFPB qui leur revient.

La réforme de la taxe d'habitation (article 16 de la loi de finances pour 2020) a apporté des modifications à ce dispositif d'exonération temporaire.

Avant la réforme, l'exonération s'appliquait d'office sur la part départementale de TFPB. Pour permettre aux contribuables de continuer à bénéficier de l'exonération sur l'ancienne part départementale de TFPB transférée à la commune, le législateur a fixé une exonération minimum de 40% sur l'ensemble de la nouvelle part communale de TFPB (ancienne part communale + ancienne part départementale).

Ainsi, les communes qui auraient délibéré pour supprimer cette exonération de TFPB pour la part communale avant 2020, doivent délibérer à nouveau. Cette nouvelle délibération devra être adoptée avant le 1er octobre 2021 et doit fixer un taux d'exonération à 40%, 50%, 60%, 70%, 80% ou 90%. L'absence de délibération avant le 1er octobre 2021 aura pour conséquence de porter l'exonération à 100% à partir de 2022 et pour deux années consécutives.

Délibération TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES :

Limitation de l'exonération de deux ans en faveur des constructions nouvelles

COMMUNE d'AUBURE

La Maire de Aubure expose les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Elle précise que la délibération peut toutefois limiter ces exonérations uniquement pour ceux de ces immeubles qui ne sont pas financés au moyen de prêts aidés de l'Etat prévus aux articles L. 301-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation ou de prêts visés à l'article R. 331-63 du même code.

Vu l'article 1383 du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de **limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, à 40 % de la base imposable, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.**

Charge la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

9° Participations financières

Drapeau du Souvenir Français :

Mme MENETRE, Présidente de l'association du Souvenir Français, sollicite une contribution financière pour l'achat d'un drapeau ottoman tricolore brodé dont le devis s'élève à 1 324.40 €.

Le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 50 € et charge la maire de son paiement.

Tarif accueil du matin :

L'accueil du matin des écoliers d'Aubure est à charge de la commune. Afin d'encadrer les enfants, certains jours dès 6h40, jusqu'à 8h20, la commune emploie M. CASPAR Philippe.

L'année 2020, il a effectué 132 h d'accueil du matin, pour un coût salarial à charge de la commune de 1722 €.

Le tarif horaire de 2 € facturé aux parents représente 302 €. Il reste à charge de la commune 1 420 €.

L'année 2019, les charges salariales se sont élevées à 2 143 €, pour une participation de 374 € des parents.

Il y a lieu de décider du taux horaire qui sera fixé pour l'accueil du matin à compter de la rentrée 2021 :

2 €

Une communication aux parents est prévue afin d'expliquer les efforts de prise en charge de la

commune.

10° Motion Fédération Nationale des communes forestières

Madame la maire informe l'assemblée de la validation par l'Etat a validé du nouveau Contrat d'Objectifs et de Performances entre l'Etat et l'ONF pour les prochaines années.

Dans ce contrat, le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des 14.000 communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office National des Forêts (ONF) à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025.

De plus, il prévoit aussi la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF.

La Fédération des Communes forestières, ainsi que toutes les associations régionales et départementales des Communes forestières s'opposent à ce contrat.

C'est pourquoi, le conseil municipal est sollicité pour approuver la motion de la FNCOFOR suivante :

Motion de la Fédération nationale des Communes forestières

CONSIDERANT :

- Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,
- Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,
- Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,

CONSIDERANT :

- L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,
- L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,
- Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;
- Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,

La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin 2021,

COMMUNE d'AUBURE

▪ exige :

- Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,
- La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.

▪ demande :

- Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,
- Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité moins l'abstention de M. SCHALL, conseiller municipal et également agent ONF, de signer la motion.

11° Divers :

Finalisation de la charte agricole

Lors de la réunion du conseil municipal du 8 juin dernier, le conseil municipal a approuvé le principe de la mise en place de la charte agricole biodiversité proposée par la commission communale environnement. La charte est indissociable des baux communaux. **Le conseil municipal adopte, à l'unanimité, la charte agricole pour les agriculteurs d'Aubure et les agriculteurs bénéficiaires de baux communaux.**

La commission environnement travaille sur une charte parallèle élargie aux propriétaires « terriens » du village.

Achat de 2ares à l'Ugecam

Mme la maire rend compte de la réponse de la notaire en charge de la vente des bâtiments appartenant à l'Ugecam, au sujet de sa demande de cession de 2 ares de terrain entre le bâtiment 3 chemin du combattant et la route de Fréland, afin d'y installer une citerne d'eau pour les secours.

La notaire a interrogé les parties (UGEAM et Avenir du Muesberg) : la vente entre l'UGEAM et Avenir du Muesberg étant actuellement en cours, l'association Avenir du Muesberg lui a indiqué qu'elle nous rétrocèdera ces 2 ares suite à son acquisition auprès de l'UGEAM.

L'association Avenir du Muesberg a bien noté que la commune d'AUBURE prendra en charge les frais de géomètre et les frais d'acte.

Accord de subvention du plan relance forêt

Mme le maire rend compte des suites du plan relance forêt pour la transformation par plantation de 6.48 ha. La dépense prévisionnelle s'élève à 57 489 € et l'aide à 45 991 €.

Jumelage Surville

COMMUNE d'AUBURE

Les surveillais viendront séjourner à Aubure du 1er au 4 octobre 2021. L'accueil des surveillais par les élus aura lieu le 1er octobre à 18 h 30.

Une cérémonie aura lieu le 3 octobre 2021 à 10 h pour célébrer les 20 ans du jumelage. Une stèle symbolisant le mariage des sapins et des pommiers, et à la mémoire de M. Franck BEZARD, Président fondateur de l'association de jumelage, sera installée à proximité du banc des surveillais, Route de Fréland.

Ouvrage sur la résistance alsacienne :

M. MERLE Bertrand, de l'association AERIA (la résistance des alsaciens), travaille sur un ouvrage concernant la résistance alsacienne, et citera AUBURE en tant que commune décorée de la Croix de Guerre.

Convention ADAUHR pour le projet d'aménagement de la Rte de Ribeauvillé :

Lors du Conseil Municipal du 9 mars 2021, il avait été indiqué que le Parc naturel régional des ballons des Vosges nous apportera son aide pour remodeler l'espace dans ce secteur et celui de l'entrée du village, aux abords de l'abri du randonneur.

Or, l'agent du PNRBV en charge de l'étude n'étant pas encore recrutée, l'aide est remise.

L'Adauhr a été sollicitée pour apporter son assistance pour l'étude du projet. Elle propose une convention pour une analyse du terrain, des propositions d'aménagements, son chiffrage, et la réunion de présentation à la CEA. Ce partenariat coûterait 2 688 € à la Commune.

Les élus souhaitent préalablement faire une étude de sécurité pour tout le village. De plus, toute demande de subvention est conditionnée à la réalisation de cette étude sécuritaire.

12 ° Décision modificative n°1 au budget général

Les opérations comptables enregistrées à ce jour font état d'une consommation des crédits inscrits au compte 231 (Immobilisations en cours) selon le détail suivant :

BUDGET 2021 : 21 898,46 €

Dont RAR 2020 :

- GRAF Services Plus : 4 859,83 € (solde des lots 4 et 5 « marché de travaux ancien presbytère »)

Dont engagements 2020 :

- BRUNN (travaux de phase préparatoire à la création de WC publics handicapés) : 1 838,63 €

Soit une enveloppe de crédit nouveau pour 2021 de 11 200 €

COMMUNE d'AUBURE

Les travaux de pose des menuiseries extérieures (nouvelle porte) des toilettes ont été réalisés au mois d'août. La facture se monte à 10 696,80 €.

Après paiement à l'entreprise FARINHA, les crédits restants s'élèvent à 503,20 €.

Les dépenses à venir pour achever les travaux des toilettes sont les suivantes :

- BRUNN équipement sanitaire : 2 036,44 €
- SCHILLINGER FRERES pour la dalle : 1 935,36 €
- travaux de carrelage / cloison réalisés en régie – fournitures des matériaux : estimation 500 €

Soit un reste à financer de 4 471,80 €

Crédit disponible : 503,20 €

Besoin de financement : 3 968,60 €

Afin de disposer des crédits nécessaires au règlement des factures à venir, il convient de prendre une décision modificative au budget général.

- compte 212 – agencement et aménagement de terrains : - 4 000 €
- compte 231 – immobilisations en cours : + 4 000 €

Pour note : crédit restant au c/212 après DM : 1 000 €

Le Conseil municipal adopte cette délibération modificative à l'unanimité.

Fin de la séance à 23 h 30